



COMMUNE DE BIEVRE

Convocation du Conseil communal

Bièvre, le 17 septembre 2018.

Conformément à l'article L1122-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de convoquerpour la première fois à la SEANCE DU CONSEIL qui aura lieu le lundi 01 octobre 2018 à 19h30 à la maison communale.

Extrait du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation

Art. L1122-13 - Par. 1er. Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion ; elle contient l'ordre du jour. Ce délai est toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3. Les points de l'ordre du jour doivent être indiqués avec suffisamment de clarté.

Art. L1122-14 - les lieu, jour, heure et l'ordre du jour des séances du Conseil Communal sont portés à la connaissance du public par voie d'affichage à la maison communale, dans les mêmes délais que ceux prévus aux articles L1122-13, L1122-23 et L1122-24, alinéa 3, relatifs à la convocation du Conseil Communal. La presse et les habitants intéressés de la commune sont, à leur demande et dans un délai utile, informés de l'ordre du jour du Conseil Communal, moyennant éventuellement paiement d'une redevance qui ne peut excéder le prix de revient. Ce délai utile ne s'applique pas pour des points qui sont ajoutés à l'ordre du jour après l'envoi de la convocation conformément à l'article L1122-13. Le règlement d'ordre intérieur peut prévoir d'autres modes de publication.

Art. L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace préside le Conseil. La séance est ouverte et close par le Président.

Art. L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour. Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article L1122-13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième fois que la convocation a lieu, en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

SEANCE PUBLIQUE

Informations

1. Informations au Conseil communal

Affaires générales

2. Travaux de construction d'une nouvelle maison de repos à Bièvre - Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le BEPN pour le suivi administratif et financier du chantier - Approbation

Finances

3. Redevance relative à la procédure de changement de prénom(s)
4. Octroi de la subvention communale 2018 à l'asbl Résidence Saint-Hubert - Décision

Coopération et développement

5. Appel à projet 2018 ""Développement d'une école de métiers et appui à la formation professionnelle dans la commune de Diofor au Sénégal"" - Ratification de la délibération du Collège communal du 31 juillet 2018

Fabriques d'églises

6. Fabrique d'église de Bièvre - modification budgétaire n°1 2018 : Approbation

DNF

7. Etat d'assiette et état de martelage modifié suite à une coupe extraordinaire au lieu-dit ""Les Fontaines""

Taxes et redevances

8. Règlement communal relatif à la taxe sur la délivrance de documents administratifs - Exercices 2019 à 2025.
9. Règlement communal relatif à la redevance sur la distribution d'eau de l'exercice 2019 - Décision.
10. Règlement communal relatif à la la taxe sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés au moyen de conteneurs à puce - Exercice 2019.
11. Règlement communal relatif à la taxe sur les secondes résidences des exercices 2019 à 2025 - Décision.
12. Règlement communal relatif à la taxe sur l'inhumation, la dispersion des cendres et la mise en columbarium des exercices 2019 à 2025 - Décision.
13. Taux de couverture du Coût-Vérité Budget 2019 en matière de déchets issus des ménages - Approbation.

Marchés publics

14. Travaux de modification de l'éclairage du terrain de football de Graide - Mise en oeuvre d'un marché de service pour la désignation d'un auteur de projet - Décision - Mode de passation du marché et fixation des conditions
15. « Investissements touristiques dans le massif forestier de la Semois et de la Houille - valorisation du Bois de Graide » - Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le BEPN pour la mise en oeuvre des travaux - Approbation

Travaux

16. Travaux de marquage au sol le long des voiries communales - Décision - Mode de passation du marché et fixation des conditions
17. Travaux d'égouttage Rue de Mitauge à Oizy - Décision - Mode de passation du marché et fixation des conditions
18. Travaux de refoulement Rue de la Gare - PIC 2017-2018 - Décision - Mode de passation du marché et fixation des conditions

Procès-verbal

19. Procès verbal de la séance du Conseil communal du 03 septembre 2018 - Approbation

HUIS-CLOS

Enseignement

20. Personnel enseignant - Désignations - Ratification.

Le Directeur Général f.f.,

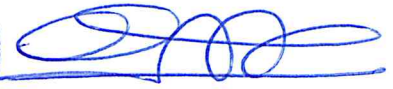


Olivier BRISBOIS

Pour le Collège,



Le Député-Bourgmestre,



David CLARINVAL